



Newsletter « se comprendre » 2/19

Vers une convention collective ?

Ils sont plus de septante. Discrets ou affirmés, syndiqués ou non, les interprètes vaudois se mobilisent pour améliorer leurs conditions de travail. Le service « se comprendre » passe le mot aux voisins.

« Nous devons garantir une disponibilité de 20 % sans aucune garantie d'un salaire à 20 % », cite, en exemple, Imen Jendoubi, interprète et présidente du collectif vaudois des interprètes communautaires. Parmi la quinzaine de revendications émises par le collectif, celle-ci illustre particulièrement la précarité des conditions de travail des interprètes. Travail sur appel, participation aléatoire aux frais de formation, temps de transport non couvert, tarif horaire variable, droit non garanti à une supervision, etc. : quid de la sécurité de l'emploi ? « 75 % des interprètes ont une autre activité à côté ou sont à l'aide sociale », relève Gordana Pape, interprète pour le serbo-croate depuis 25 ans. Les interprètes n'hésitent plus à s'engager auprès d'autres prestataires pour compléter leur revenu. Mais les dents grincent. « J'étais coordinatrice des interprètes du côté d'Yverdon pour le service d'interprétariat régional. Quand j'ai commencé à travailler avec la nouvelle plateforme informatique d'un client, je me suis retrouvée dans une position ambiguë, avec un double employeur. J'ai fini par dé-

missionner du premier », raconte, discrètement, Gordana Pape. La multiplication des prestataires dans le domaine de l'interprétariat aiguise les tensions. Pour répondre à la demande, des flots d'interprètes qualifiés ou non sont engagés. « Nous sommes ballotés dans le jeu de l'offre et de la demande sans conditions de travail claires », résume Imen Jendoubi.

Mobilisation actée

Face à la précarité et à l'absence de conditions cadre, les interprètes vaudois ont décidé de se mobiliser. « En novembre 2018, nous avons créé un collectif avec une première assemblée générale pour poser nos revendications ». Le collectif vaudois se rallie à un syndicat. « Nous souhaitons être une « force » dans les négociations. Il ne s'agit plus d'une simple discussion entre collègues interprètes », précise Imen Jendoubi. Pour Andrea Scioli, responsable du collectif des interprètes au Syndicat Sud, la démarche est courageuse et légitime. « Les interprètes vivent une situation de contrat « zéro heure » et l'Etat de Vaud,

en tant que principal client, porte une responsabilité. Mais ils/elles se mobilisent également pour un interprétariat de qualité et souhaitent être associé-es aux décisions dans le développement de l'interprétariat ».

Créer des conditions cadres

Dans un courrier adressé à l'Etat de Vaud, les interprètes demandent à pouvoir bénéficier des dispositions de la convention collective du secteur social parapublic vaudois (CCT-social). « Nous sommes également en contact avec différents acteurs de l'asile, la faïtière INTERPRET et le SEM. (*) Tous mènent une réflexion sur cette question d'un « contrat-cadre » dans l'interprétariat », précise Imen Jendoubi. Au cœur des réformes sur l'asile, l'interprétariat est devenu un enjeu. « Notre objectif est de prendre part au débat et de développer des conditions qui soient dans l'intérêt des interprètes. Il sera atteint quand nous serons tous sur un pied d'égalité, soit par un contrat-cadre au niveau de la Confédération, soit canton par canton », conclut-elle.

Information et soutien

«En vous inscrivant sur cette liste, vous serez informés des démarches du collectif vaudois», explique Barbara Ouedraogo, responsable du service «se comprendre». Point 1 de l'ordre du jour: informations sur le projet du collectif vaudois. Une dizaine d'interprètes du service «se comprendre», présents en intervision ce jour-là, écoutent avec attention. Le terme «convention collective» reste flou dans les esprits. Les revendications, elles, sont bien comprises. Aucune hésitation au moment d'inscrire son nom sur le listing. «Je comprends leurs revendications. Les interprètes peuvent être rattachés à plusieurs prestataires, à des conditions très différentes en termes d'exigences, de suivi, de protection ou de ressources pour les soutenir. Cela crée un sentiment d'insécurité. Le mouvement des interprètes vaudois est en partie lié à ce besoin de transparence des conditions de travail», estime la responsable.



Adam KHEDRAWY
interprète pour l'arabe à
«se comprendre»

C'est très logique

«Nous ne nous sentons pas protégés. Davantage de soutien et de conseils pour développer notre activité créerait de la sécurité dans l'exercice de ce métier. Demander un engagement minimum de 20% fixe est très logique à mes yeux. Je suis très intéressé par la démarche et intégrer le collectif existant, au moins au début, serait pratique pour nous. Comme ils ont déjà un syndicat, cela nous ferait gagner du temps.»

Une démarche bénéfique

A «se comprendre», l'intérêt pour une convention collective ne fait aucun doute. «La démarche me paraît très bénéfique. Une CCT permettrait de clarifier les rôles de l'employé et de l'employeur. Elle peut également légitimer l'investissement du service d'interprétariat en matière de qualification des interprètes», relève la responsable. Initiée par les interprètes, la démarche apparaît d'autant plus positive. «Il me paraît très important que le développement de conditions communes vienne du terrain, des interprètes eux-mêmes car ils sont les mieux placés pour définir leurs conditions de travail», insiste Barbara Ouedraogo. D'ores et déjà, les membres du collectif vaudois ont été invités à rencontrer leurs collègues du service «se comprendre» pour en parler de vive voix.

(*) Secrétariat d'Etat aux migrations

Clotilde Buhler



Safieh SAIDA
interprète pour le farsi et le dari à «se comprendre»

Pour plus de sécurité

«C'est une très bonne idée d'avoir un objectif commun pour protéger le métier d'interprète. En se mettant ensemble, on peut montrer que c'est un vrai métier et légaliser ce travail. Avoir une même voix est ce qui permet d'avancer vers plus de sécurité, d'avoir les mêmes conditions de travail pour tous et une base commune. Je me sens solidaire des interprètes vaudois.»



**Liebe Leserin,
lieber Leser,**

Eine neue Ära scheint sich abzuzeichnen bei den Interkulturellen Dolmetschenden in der französischsprachigen Schweiz. Angesichts der Entwicklungen sowohl der Rolle der Dolmetschenden in Richtung Mediation, Begleitung usw., als auch der Akteure, welche Dolmetschleistungen anbieten, werden die Arbeitsbedingungen der Dolmetschenden hier und dort zum Gegenstand kollektiver Überlegungen.

In dieser Ausgabe der Newsletter werden wir Ihnen ein paar Elemente aus den laufenden Überlegungen vorstellen, welche zurzeit vor allem im Kanton Waadt stattfinden. In Freiburg «spitzen wir die Ohren», verfolgen die Bewegung aufmerksam und informieren und ermutigen die Dolmetschenden von «se comprendre», sich zu gegebener Zeit daran zu beteiligen.

Parallel dazu stellt Caritas Schweiz in Freiburg zum ersten Mal einen seiner Dolmetschenden in einem festen Arbeitsverhältnis an und Sie können über die positive Tragweite dieser Form von Zusammenarbeit lesen. Obschon wir seit einigen Jahren auf die Dienste von Dawit Yohannes zählen dürfen, erachten wir es als grossen Vorteil in Bezug auf die Ressourcen und Bündelung der Kräfte, die Nähe zwischen den Mitarbeitenden, die mit den Flüchtlingen arbeiten und dem Dolmetscher zu fördern und die Integration so zu erleichtern.

Caritas führt Dolmetschdienste in drei Kantonen der Westschweiz sowie sechs Kantonen der Deutschschweiz und bietet Weiterbildungen für Dolmetschende in der ganzen Schweiz an. Seit dem letzten Herbst wird die Caritas-interne Zusammenarbeit gezielt ausgebaut mit der Absicht, vorhandene Synergien zu nutzen, gemeinsam stärker aufzutreten und ab Ende Sommer 2019 einen einheitlichen Tarif fürs Telefondolmetschen anzubieten.

Zögern Sie nicht, uns bei Fragen direkt zu kontaktieren unter 026 425 81 30. Sie finden zahlreiche nützliche Informationen ebenfalls auf unserer neu gestalteten Homepage www.secomprendre.ch.

Ich wünsche Ihnen eine angenehme Lektüre,

Monica Rosenberg
Leiterin Abteilung Freiburg

6 questions à un interprète

Depuis quand êtes-vous interprète ?

Officiellement, je travaille comme interprète à « se comprendre » depuis 3 mois. En fait, dès mon arrivée en Suisse en 2015, comme je parlais déjà l'anglais, je traduais bénévolement.

Quelles ont été vos motivations à suivre cette voie ?

La première touche à la solidarité. Pour moi, aider est naturel et puis, nous avons tous vécu le changement radical tant culturel, psychologique que professionnel. A Damas, j'ai travaillé 20 ans comme avocat. Aujourd'hui je dois trouver une autre voie. Ce qui explique ma deuxième motivation, plus pragmatique. La maîtrise du français, la nécessité de bien connaître les structures administratives de la Suisse et le besoin de garder une certaine indépendance professionnelle m'ont amené vers l'interprétariat qui réunit tous ces éléments.

Avez-vous suivi une formation ?

J'ai suivi les modules 1 et 2 qui m'ont formé à travailler comme un professionnel. Avec ces modules, on comprend le rôle de l'interprète, on apprend beaucoup sur l'interculturalité et la gestion des émo-

tions pour pouvoir faire face aux situations difficiles. J'ai également suivi le module 4 sur la procédure judiciaire et 4a sur la procédure d'asile accélérée. Issu du domaine juridique, c'était très intéressant car j'ai dû voir la procédure sous l'angle de l'interprétariat.

Dans quels domaines intervenez-vous ?

Je vais partout. Je n'ai juste pas encore été dans les Centres fédéraux. Naturellement, ma préférence va au domaine juridique. Ma première intervention a d'ailleurs été à la Justice de Paix. Le vocabulaire était très technique et, sans interprète, la compréhension aurait été impossible pour le bénéficiaire. Le professionnel aussi a vraiment apprécié ma présence.

Avez-vous rencontré des difficultés en intervention ?

Pas particulièrement... Ce qui est difficile, globalement, c'est de trouver la bonne distance avec l'histoire de la personne. On a le même parcours, les mêmes symptômes parfois. Je comprends tout de ce qu'ils vivent. Il faut savoir garder l'équilibre entre être dans la compassion mais pas trop.



Adam Khedrawy, interprète pour l'arabe et l'anglais

Comment voyez-vous votre avenir dans l'interprétariat ?

Pour l'instant, l'interprétariat répond à plusieurs de mes besoins et favorise mon intégration en Suisse. Cela dit, avec une langue comme l'arabe, on ne peut pas en vivre. Je reste cependant optimiste que, dans l'avenir, dans un pays aussi diversifié que la Suisse, l'interprétariat parvienne à s'ancrer de manière concrète et durable. (cb)

En emploi fixe

Deux interprètes ont été engagés en contrat fixe dans les cantons de Fribourg et du Jura.

« J'ai été engagé à 50 % comme interprète pour le Département Fribourg de Caritas Suisse depuis le 1^{er} avril pour une durée déterminée de six mois », confirme Dawit Yohannes, interprète pour le tigrinya. Actif de longue date pour « se comprendre », il bénéficiait déjà d'un contrat en bonne et due forme pour des interventions...sur appel. Son engagement fixe change la donne. « Avoir un salaire fixe apporte une stabilité financière et personnelle accrue », souligne-t-il. Au service du Département Fribourg de Caritas Suisse, l'interprète fribourgeois intervient dans tous les domaines. « Hormis la disponibilité sur place, l'intérêt est de concentrer plusieurs ressources chez

une personne – interprétariat, accompagnement, etc. – et de fidéliser ainsi les interprètes pour une langue très demandée », explique Barbara Ouedraogo, responsable du service « se comprendre » avec qui le contrat a été négocié.

Des compétences recherchées

Dans le canton du Jura, Loubna Frossard, interprète pour l'arabe a signé dès 2017 un contrat fixe à 20 % avec l'AJAM*. Il vient d'être renouvelé. « L'AJAM recherchait un « coach » pour les familles qui arrivent directement avec le statut d'asile », explique-t-elle. Connaître le système de la santé, du social, du milieu scolaire, parler les deux langues et être à même de faire le lien entre les deux cultures figuraient parmi les critères du poste. « Par mes formations dans l'interprétariat, j'ai acquis toutes ces connaissances. Le poste m'a alors été proposé ». Active en binôme avec l'assistante sociale de réfé-

rence, l'interprète assume le suivi sur le terrain. « Je suis « accompagnatrice » en cas de démarche en duo avec le client et « interprète » quand nous sommes en dialogue avec un professionnel. Les deux positionnements sont différents mais complémentaires ».

Un plus pour l'intégration

Par ailleurs, les deux interprètes relèvent leur engagement en termes d'intégration. « Avec un contrat d'interprète-médiateur, je peux contribuer davantage au processus d'intégration si le professionnel le souhaite », souligne Dawit Yohannes. De son côté, Loubna Frossard, constate : « Sur les quatre familles avec lesquelles j'ai pratiqué l'accompagnement pendant deux ans, une seule a encore besoin d'un interprète ». Et cela, dans un processus d'intégration vécu à double sens. (cb)

* Association jurassienne d'accueil des migrants

Au centre de la réforme de la politique d'asile

Liées aux importantes modifications de la Loi sur l'asile, les institutions actives dans l'accueil et l'encadrement des personnes migrantes issues de l'asile vont connaître ces prochains mois des modifications de leurs structures, de leurs processus et quelques fois même de leur philosophie de travail.

Nouveau schéma

La prise en charge des personnes migrantes se fera selon de nouveaux schémas de communication et de collaboration. La logique actuelle met en confrontation une autorité et un-e bénéficiaire de prestations. Le parcours d'intégration est dicté par l'autorité (sur la base de processus standardisés) qui attend de la personne migrante qu'elle s'y conforme sous peine de voir certaines prestations être revues à la baisse. Cette logique permet un contrôle strict des normes à appliquer mais est la source de nombreuses incompréhensions et de fortes tensions entre les acteurs concernés.

Rééquilibrer la relation

Le biais interculturel étant insuffisamment pris en compte dans ces échanges, les personnes migrantes se sentent, parfois à raison, démunies. Les interprètes communautaires jouent, déjà à l'heure actuelle, un rôle central dans cette communication par trop institutionnelle. Leurs interventions permettent de rééquilibrer la relation et d'y apporter, par touche en tous les cas, la dimension interculturelle manquante aux débats.

Avec l'Agenda Intégration Suisse, nous allons entrer dans une logique contractuelle ou les deux parties en présence décideront d'un plan d'intégration à mettre en œuvre. Les bilans seront également partagés et les adaptations, validées de concert.

La personne migrante deviendra beaucoup plus vite et fortement actrice de son parcours.

Partenaire d'une équipe

Les interprètes communautaires ne seront donc plus perçus comme les porteurs du

message institutionnel mais ils joueront un véritable rôle de passerelle entre deux mondes. La logique de collaboration s'approfondissant, ils devront également intégrer cette nouvelle dimension du rapport entre travailleur-euse social-e et personne migrante.

Les interprètes seront au centre du processus, non plus comme prestataire de service mais comme partenaire dans le processus d'intégration. Dans le canton du Jura, l'option choisie est de créer des équipes interdisciplinaires, prenant à charge les différents domaines de l'intégration en fonction de leur qualification professionnelle. Nous considérons que les interprètes communautaires font et feront partie de ces équipes, au même titre qu'un-e assistant-e social-e, qu'un-e éducateur-trice ou qu'un-e veilleur-euse.

Pierluigi Fedele

Directeur de l'AJAM
(Association jurassienne
d'accueil des migrants)

Le kiosque de l'interprétariat

■ Un droit du patient

Sur son tout nouveau site internet, l'hôpital fribourgeois mentionne explicitement sa collaboration avec un service d'interprétariat pour faciliter la communication avec les patients. «En cas de besoin, vous pouvez solliciter ce service en vous adressant au personnel soignant», est-il indiqué dans la rubrique droits et responsabilités des patients.

www.h-fr.ch

■ Sur place ou à distance ?

Pour faciliter le choix de faire appel à un interprète pour une intervention «sur place» ou à «distance», l'association faîtière INTERPRET propose un document intitulé «Critères de décision» résumant l'essentiel des questions à se poser. Il figure dans la rubrique Interprétariat communautaire sur le site www.inter-pret.ch et s'appuie sur une étude scientifique menée par la Fédération des interprètes et traducteurs professionnels en Allemagne.

www.inter-pret.ch

■ Mis à neuf!

Le site internet du service d'interprétariat www.secomprendre.ch a fait peau neuve. Outil d'information et d'action, il

est destiné tant aux interprètes qu'aux professionnels et à tout public intéressé. Faire appel à un interprète, s'inscrire à une formation, s'informer des nouvelles du service, toutes ces démarches sont possibles sur ce site qui mise sur l'interactivité et une navigation facilitée.

www.secomprendre.ch

■ Focus sur les statistiques

Selon les dernières statistiques de «se comprendre», le nombre d'interventions a connu une augmentation de 8% en 2018. Ce chiffre confirme la tendance à l'accroissement des demandes d'interprétariat ces cinq dernières années. En 2018, une augmentation significative des demandes des communes (20%) a été constatée et 25% des demandes d'interprétariat déposée à «se comprendre» proviennent désormais de la plateforme Bhaasha. A ce jour, le service «se comprendre» peut compter sur plus d'une centaine d'interprètes actifs dans les régions de Fribourg, du Jura et du Jura bernois dont un quart sont en cours de certification.

■ Module 6 en cours

Une deuxième session du module 6 «Accompagner les personnes dans leur processus d'intégration» est actuellement en cours jusqu'au 13 décembre 2019 à la Maison de formation et d'intégration de Matran de Caritas Suisse à Fribourg. Une dizaine d'interprètes y participent. Cette formation leur permettra d'intervenir en duo et dans la proximité auprès des personnes allophones en difficultés pour des démarches particulières.

www.secomprendre.ch

Contact/Impressum

Newsletter octobre 2019

«se comprendre»
Service d'interprétariat communautaire
Caritas Suisse, Département Fribourg
Boulevard de Pérolles 55, 1700 Fribourg

Pour demander un/e interprète :

026 425 81 30
ou secomprendre@caritas.ch
ou www.secomprendre.ch

Rédaction : Clotilde Buhler, Barbara Quedraogo
Photos : Clotilde Buhler
Graphisme/Impression : Caritas Suisse, Lucerne